

Le 26 mai et après, amplifions la mobilisation et faisons reculer le gouvernement sur la loi travail !

Suite au succès des journées de manifestations et de grèves débutées en mars, la mobilisation s'intensifie avec le démarrage de grèves reconductibles dans certains secteurs, le blocage des raffineries ou le maintien des "nuits debouts" partout en France. Le gouvernement s'entête et maintient son projet de loi coûte que coûte, contre l'avis de la population, des syndicats et même de la majorité des députés en utilisant la procédure du "49-3" ! La mobilisation est durement réprimée (fouilles systématiques, arrestations, garde à vue) allant même jusqu'à la perquisition de locaux syndicaux. **Le 26 Mai, ASSO appelle tou-te-s les salarié-e-s du secteur associatif à se mettre en grève et à rejoindre les manifestations prévues dans toute la France. Les aménagements proposés ne suffisent pas, il faut retirer la loi travail !**

Nous, salarié.e.s associatifs n'avons pas besoin de plus de précarité. Rappelons que seulement 53% de nos emplois sont en CDI contre 88% dans l'ensemble du marché du travail et qu'un tiers des salarié-e-s du secteur ne sont protégé-e-s par aucune convention collective. Le code du travail demeure une protection essentielle et parfois unique. Les dérogations au droit du travail, on connaît, on n'en veut pas plus !

NON à la loi travail qui permettrait de licencier et non d'embaucher

- Non au maintien du barème d'indemnité pour licenciement abusif, même devenu « indicatif »
- Non à la mise en place du forfait jour avec l'accord d'un représentant syndical extérieur
- Non à la facilitation du licenciement économique (motifs élargis)
- Non aux dérogations aux droits du travail (salaires, temps de travail, heures supplémentaires...) par accords d'entreprise

OUI au renforcement de nos droits pour tou-te-s!

- Un partage du temps de travail: réduction du temps de travail porté à 32h hebdomadaires
- Un arrêt des dérogations par accords au droit du travail
- Le renforcement de la justice prudhommale (plus de moyens, gratuité de saisie)

ET pour les salarié-e-s associatifs:

- Une nouvelle convention collective et l'obligation de rattachement des associations à des conventions
- Un CDI pour tou.te.s, fin des d'emplois précaires (contrats d'avenir, services civiques, CAE-CUI)
- Des subventions au fonctionnement pour les associations et la fin de leur mise en concurrence.

Nous appelons tou-te-s les salarié-e-s du secteur associatif à se joindre aux mouvements de grèves et aux manifestations du Jeudi 26 mai contre la loi travail. Cette réforme n'est ni amendable, ni réformable, elle doit être retirée!

Contact presse : Florian Martinez : 06.33.27.36.22 // Florence Ihaddadene : 06.23.59.18.89